



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

produit intérieur brut

Question écrite n° 86080

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur la question du PIB. L'un des indicateurs retenus est celui de la qualité de vie, à travers « l'indicateur de satisfaction à l'égard de la vie ». Elle souhaiterait connaître la position du Gouvernement sur la pertinence de cet indicateur.

Texte de la réponse

La loi promulguée le 14 avril 2015 prévoit que le gouvernement remettra annuellement au Parlement, le premier mardi d'octobre, un rapport présentant l'évolution de nouveaux indicateurs de richesse tels que des indicateurs d'inégalités, de qualité de vie et de développement durable. Le gouvernement s'attelle donc à la construction d'un ensemble d'indicateurs pertinents. Dans ce contexte, le rapport de France Stratégie fait actuellement l'objet d'une analyse approfondie par les services de l'État. Le gouvernement présentera ses conclusions en septembre.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86080

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Économie, industrie et numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 juillet 2015](#), page 5690

Réponse publiée au JO le : [14 juin 2016](#), page 5456